



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abeilles

Question écrite n° 24733

## Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le produit phytosanitaire de la marque Gaucho et sa toxicité sur les abeilles. Prenant acte de la décision de retirer de façon provisoire l'autorisation de mise sur le marché de ce produit pour l'usage « traitement semences de tournesol », il fait une proposition. Cette mesure, prise six ans après l'autorisation officielle de mise sur le marché et deux ans et demi après les premières alertes du milieu apicole, est tardive et trop limitée. S'il est important d'attendre les études scientifiques complémentaires demandées à la société Bayer et les conclusions d'une enquête épidémiologique destinée à déterminer l'existence d'autres facteurs, le caractère provisoire de l'annonce inquiète les apiculteurs qui ont déjà subi les tergiversations administratives et la campagne de dénégation de l'industriel. Les observations dans les trois départements tests, Indre, Deux-Sèvres et Vendée, liés à la culture du tournesol, sont encore trop récentes pour démontrer ou non les liens de causalité. Enfin, toute étude - en particulier si elle est éteue à une « suspension » d'utilisation du produit sur l'ensemble du territoire national - n'a de valeur et de fiabilité scientifique que sur une assez longue période. En conséquence, compte tenu du principe de précaution et des conséquences pour la santé publique, des errements passés et de la pression commerciale qui ne manquera pas de s'exercer, il lui demande d'instituer un moratoire de 5 ans avant toute nouvelle autorisation de mise sur le marché. Ce principe devrait s'appliquer tant à « Gaucho » pour les semences tournesol que pour une autre culture, mais également pour tous dérivés phytosanitaires à base d'imidaclopride, qu'il s'agisse de ceux de l'industriel incriminé ou d'un de ses concurrents.

## Texte de la réponse

Par décision du 15 janvier 1999, le ministère de l'agriculture et de la pêche a retiré provisoirement l'autorisation de mise en marché du « Gaucho » (insecticide systémique à base d'imidaclopride) pour l'usage « traitement des semences de tournesol ». Ce retrait est assorti d'études complémentaires et d'une enquête épidémiologique qui devraient permettre de mieux cerner la réalité décrite par les apiculteurs dans la mesure où la responsabilité du produit n'est pas aujourd'hui prouvée. Cette décision est une application relativement maximaliste du principe de précaution, compte tenu du résultat des études entreprises en 1998 et des avis ou propositions des commissions techniques concernées. Pour ce qui est de la délivrance de nouvelles autorisations de mise en marché pour des préparations à base d'imidaclopride, elles suivent les procédures d'instruction réglementairement prévues. Le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas de raison de penser que les commissions compétentes ne tiendront pas compte de l'expérience passée dans l'évaluation des risques et dans les propositions qu'elles seraient amenées à présenter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Brana](#)

**Circonscription :** Gironde (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24733

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er février 1999, page 530

**Réponse publiée le** : 22 mars 1999, page 1700